

Document généré le mercredi 16 juillet 2025 à 10:59

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	16/07/25	16/07/25			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
------------------	---------	----------	-------------	------	-------------	---------------

Service : CPJ

Référénts : SARA BENCHEMSI

Classification CPV :

Principale : **31522000** - Lampes décoratives pour arbres de Noël

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
service de la commande publique
rue Carnot
BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél : 04 90 38 96 50
SIRET 21840054700012



Objet du marché	Prestation de location d'illuminations festives hivernales sur le territoire de la Commune de L'Isle sur la Sorgue et ses sites annexes (Hameaux de St Antoine, Velorgues et Petit Palais)
Référence acheteur	MP25-03
Nature du marché	Fournitures -
Procédure	Procédure adaptée
Code CPV principal	31522000 - Lampes décoratives pour arbres de Noël
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09 Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786 greffe.ta-nimes@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Date d'attribution : 15/07/25

Nombre d'offres reçues : 2

Marché n° : MP25-03 - **BLACHERE ILLUMINATION** ALL DES BOURGUIGNONS 84400 APT

Renseignements complémentaires

Marché ordinaire conclu en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du CCP.

Le marché est conclu à prix mixtes, avec un volet à prix global forfaitaire fixé à 48 094,64 € pour les prestations annuelles, et avec un volet à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 10 000 € pour chaque période en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP pour des prestations ponctuelles.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite avec un échéance maximale fixée au 31 mars 2028.

Envoi le 16/07/25 à la publication

Marches-Publics.info V9.7